DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION DE PROJET
2024

A retourner avant le dimanche 3 mai 2024

En Mairie à l'attention du Service des Sports et de la vie associative

Ou par mail à vie.associative@mairie-smu.fr

Préambule important

Pour pouvoir solliciter une subvention exceptionnelle auprès de la commune de Saint Martin d'Uriage, l'association doit

- être légalement déclarée
- exercer son activité sur la commune ou être porteuse d'une manifestation en accord avec la politique communale et en partenariat fort avec une association de la commune ou avoir un nombre significatif d'adhérents résidant à SMU
- être dans les règles par rapport aux prestations confiées à des auto-entrepreneurs
- être ouverte à tous, sans discrimination
- accepter les « bons de réduction » issues des différents organismes et présentées par les futurs adhérents
- contribuer au développement durable par des pratiques éco-responsables
- compléter avec soin le dossier de demande de subvention et le remettre (complet) impérativement avant la date limite.
- avoir déposé auprès de la commune de SMU ses statuts ainsi que les éléments statutaires annuels (CR d'AG, rapport moral et d'activité, comptes et bilan de l'année n-1).

En outre, les projets présentés devront être centrés sur l'animation de la commune et de la station touristique et s'inscriront en complémentarité des actions et projets de la commune. Ils pourront avoir pour finalité de faire découvrir de nouvelles activités et plus généralement d'atteindre de nouveaux publics, de développer dynamisme et savoir-faire, de fédérer largement autour d'un projet commun à plusieurs entités ou encore de favoriser par exemple l'appropriation de nouvelles formes d'art, d'activités culturelles au sens large du terme, de pratiques sportives. Ces projets ou évènements pourront prendre la forme de compétitions, tournois, expositions, spectacles, ouvrages, etc.

Voici les critères qui serviront de base l'analyse du dossier :
- Projet de nature à mobiliser de nouveaux publics diversifiés,
- Projet de nature à attirer de nombreux participants ,
- Projet de nature à avoir un effet positif sur la transition écologique,
- Projet de nature à permettre une mobilisation d'acteurs bénévoles d'horizons différents (associatifs, économiques...), au-delà du fonctionnement courant de l'association,
- Projet de nature à avoir un effet positif significatif sur la notoriété et l'image de la commune (ex. : retombées médias...)
- Projet de nature à contribuer aux objectifs de développement touristique et économique, ou encore d'animation de la commune.

Par ailleurs, il sera requis de chaque projet qu'il :
- Intègre dans son organisation le respect de l'environnement et la minimisation de son empreinte écologique, notamment sans utilisation directe d'énergie fossile,
- Intègre les problématiques de déplacement, de stationnement et de prise en compte des personnes à mobilité réduite,
- S'attache à solliciter des aides complémentaires à celle demandée à la commune (Communauté de Commune, Département, mécènes ou sponsors privés...). La commune pourra le cas échéant apporter une aide au montage des dossiers de demandes de subventions auprès d'autres organismes ou collectivités,
- Ne dégrade pas les lieux utilisés et ne nécessite pas de remise en état,
- N'entre pas en concurrence avec le projet d'autres associations communales.

FICHE 1 : Présentation de l'association

1. **Identité de l'association :**

- Nom :
- Nom de la section (éventuellement) :
- Adresse du siège :
- N° d'agrément préfectoral :
- N° d'agrément Jeunesse et Sports (le cas échéant) :
- N° de SIRET (le cas échéant) :
- Affiliation à une fédération :
- Adresse mail :
- Site Internet :

2. **Responsables de l'association :**

PRÉSIDENT

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

SECRÉTAIRE

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

TRÉSORIER

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Objet de l'association :

Nombre d'adhérents de Saint Martin d'Uriage :

2. **Dossier**

Merci de bien vouloir joindre le descriptif détaillé du projet notamment en regard de la politique communale (cf préambule), d'un budget prévisionnel, d'un organigramme des personnes impliquées dans le projet, et d'une liste des moyens (techniques et humains) qui devront être mis à disposition par la collectivité.

3. FICHE 3 : Bilan financier et assurance

4. Documents à fournir impérativement :

* Statuts de l'association.

* Bilan moral.

* Bilan et compte de résultat. Si une subvention de projet a été attribuée l'année précédente, merci de joindre un bilan détaillé de l'événement subventionné (bilan financier, moral, etc).

* Budget prévisionnel.

* Copie de l'attestation annuelle de responsabilité.

* Compte-rendu de la dernière assemblée générale.

Renseignements certifiés exacts. Date :…….... Nom, Signature :